

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 7 février 2019**

**Objet**

**Subvention  
Clause Insertion  
année 2019**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2019 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

32

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, Mme GRANJEON, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. DANDY, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD, M. LE BARS**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. NAFFRICHOUX à Mme N. LACUEY  
M. CAVALIERE à Mme LARUE - Mme C. LACUEY à M. PUYOBRAU  
M. RAIMI à Mme GRANJEON - M. LERAUT à Mme MILLORIT  
M. MEYRE à Mme CHEVAUCHERIE**

**Absents :**

**M. BELLOC**

**M. Alexandre BOURIGAULT a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 9 octobre 2006, celui-ci a approuvé le dispositif de la clause d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics financés par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain dont la mise en œuvre est confiée au PLIE des Hauts de Garonne.

Au-delà des projets financés par l'ANRU, les donneurs d'ordre ont généralisé l'intégration des clauses sociales d'insertion dans leur commande publique, en s'appuyant sur les possibilités prévues par le Codes des Marchés publics.

Dans la perspective d'améliorer l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle, les communes d'Ambarès et Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte Eulalie et l'association P.L.I.E des Hauts de Garonne ont décidé de créer un guichet unique de facilitation des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés ayant cours sur leur territoire.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre le PLIE et la Ville sur une période de trois ans (2018-2020) avec une participation annuelle de la Ville à hauteur de 2 564,00 € correspondant à la proratisation par commune, en fonction du nombre d'habitants.

En 2018, 2174 heures d'insertion ont été générées et 9 Floiracais en ont bénéficié sur 13 chantiers.

Parmi eux, 5 Floiracais sont issus des quartiers prioritaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la délibération du 28 mai 2018 entre la ville de Floirac et le PLIE des Hauts de Garonne pour la constitution d'un guichet unique des clauses d'insertion sur le territoire des Hauts de Garonne;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie Participative du 22 janvier 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le versement d'une subvention au titre de l'année 2019 pour l'association PLIE des Hauts de Garonne à hauteur de 2 564,00 €, au titre de la démarche de la clause d'insertion,

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019- Chap. 65 – Article 6574-824.

Madame LACUEY Conchita, Présidente du PLIE, se retire et ne participe pas au vote

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
**A la Mairie de FLOIRAC, le 26 mars 2019**



*Le Maire,*

Nombre de votants : 30  
Suffrages exprimés : **30**  
Pour : 30  
Contre :  
Abstention :